

# Agefiph

M'Ballo Seck

20/06/2024

# Programme

## 1- Présentation de l'Agefiph

## 2- Offre de service pour le développement de la formation inclusive

- La Ressource Handicap Formation
  - Le Centre de Ressources Numériques (CRN)
  - La plateforme d'accessibilité dématérialisée
    - La charte d'engagement et la démarche de progrès d'accessibilité
    - Les étapes essentielles et le cycle d'engagement
    - La plateforme d'accessibilité dématérialisée IDF
    - L'accompagnement de la RHF
- Le plan d'appui à la professionnalisation
- Les Appuis Spécifiques
- Grille d'évaluation des besoins

## 3- Aides de l'Agefiph

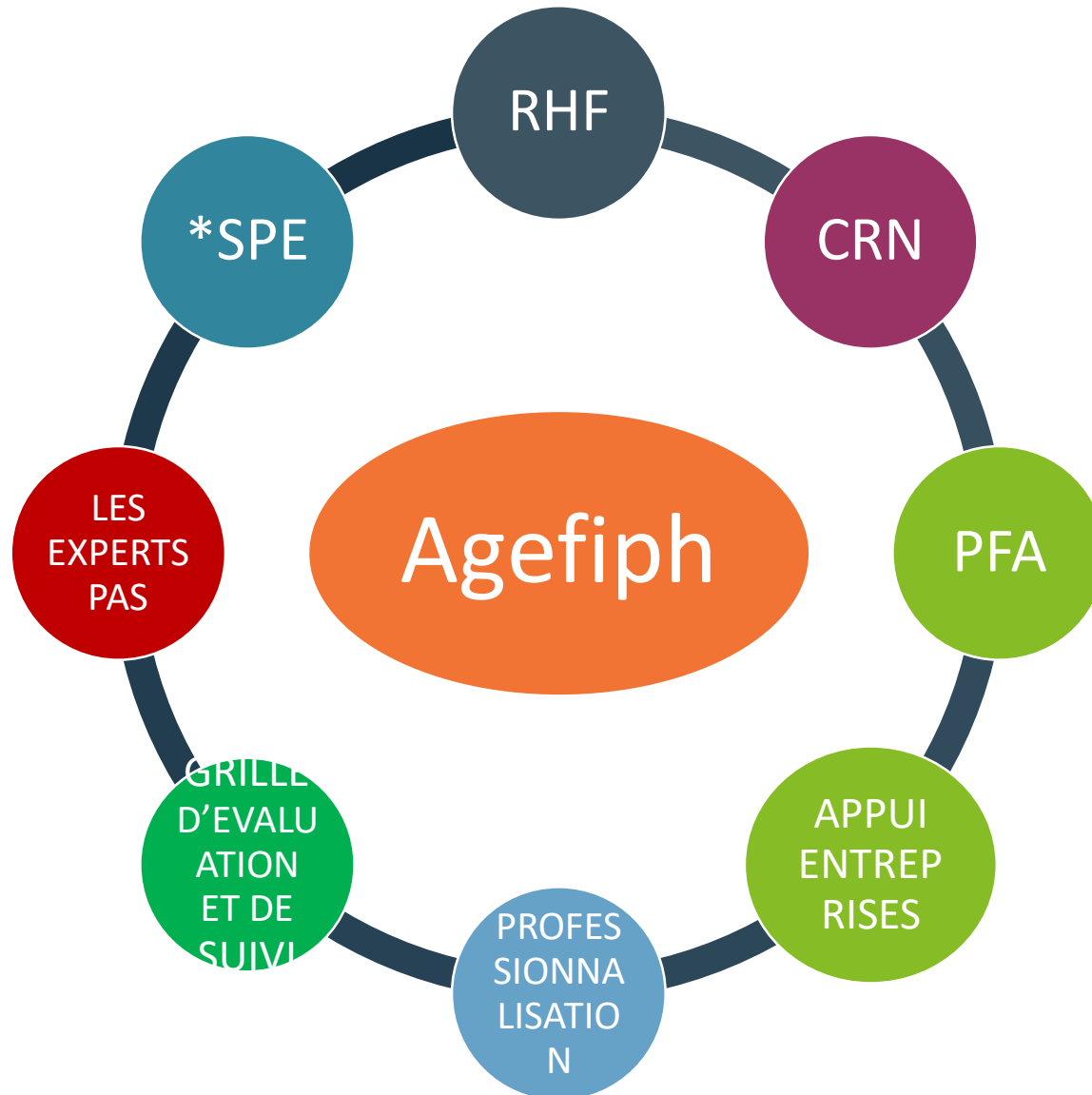
# L' Agefiph

**Favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé**

- L'Agefiph est une association issue de la loi 1987
  - Association privée paritaire, gouvernée par plusieurs collègues représentant les salariés, un représentant le patronat et un représentant les associations.
  - L'Agefiph fonctionne sous délégation de service public et sous tutelle du ministère du travail



# L'offre de l'Agefiph



# Offre de service pour le développement de la formation

# Appui à la professionnalisation

Outillez-vous et approfondissez vos connaissances sur le handicap  
[Pour vous inscrire cliquez ici](#)

L'Agefiph a déployé depuis le 30 janvier 2024 son nouveau service d'appui à la professionnalisation des acteurs de l'entreprise, de la formation, de l'emploi et de la santé au travail. Ce nouveau service est mis à disposition de tous gratuitement. Il vise une société plus inclusive et permettra à chacun de développer ses compétences à son rythme.

agefiph

FRANÇAIS - CRÉER MON COMPTE SE CONNECTER

Accueil

LE CATALOGUE QU'EST-CE QUE L'APRO, SERVICE EN LIGNE DE PROFESSIONNALISATION ?

Bienvenue sur le service en ligne de l'appui à la professionnalisation de l'Agefiph et de ses partenaires !  
Ce service est ouvert à tous les professionnels qui concourent à développer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap : entreprises et acteurs du monde économique, du service public de l'emploi, de l'insertion et de la formation, de la santé au travail, du dialogue social ... Il est totalement gratuit.

FILTRES Chercher... VIGNETTES - NOM A-Z

**AUTOFORMATION**

- Les fondamentaux du handicap  
7 cours | 6h 50m  
Parcours
- Autisme ARIA : Le kit employeur  
1 cours | 1h 00m  
Parcours
- Autisme ARIA : 2. Parcours Approfondissement  
3 cours | 2h 40m  
Parcours
- Autisme ARIA : 1. Parcours Initiation  
3 cours | 1h 55m  
Parcours

# Grille d'évaluation des besoins des apprenants

PRESENTATION

PRESENTATION

CONTEXTE DEMANDE

EVALUATION DES BESOINS

GRILLE 6 MODULES APPRENTIS

REALISATIONS

## Les outils proposés

Contexte de la demande



Evaluation des besoins de l'apprenant en situation de handicap



Suivi des réalisations



Apprentis : lien avec la grille OPCO en 6 modules



## Les informations utiles

Pourquoi cet outil ?  
Comment m'en servir ?



Quelles obligations pour les organismes de formation et les CFA ?



Le process de l'évaluation



La reconnaissance administrative du handicap



# Grille d'évaluation des besoins des apprenants

## L'Agefiph vous accompagne dans vos démarches

À découvrir sur cette page

À la une

L'essentiel

**L'Agefiph vous accompagne dans vos démarches**

Vous souhaitez développer vos compétences ?

L'Agefiph en régions

Évaluez votre niveau d'accessibilité  
XLSX 63.9 Ko



Évaluez les besoins d'un apprenant en situation de handicap  
XLSX 390.57 Ko



Bénéficiez de l'appui des Ressources Handicap Formation



Découvrez l'aide à l'adaptation des situations de formation  
PDF 36.96 Ko



Guide 2022 : l'offre de services et des aides financières de l'Agefiph  
PDF 361.45 Ko

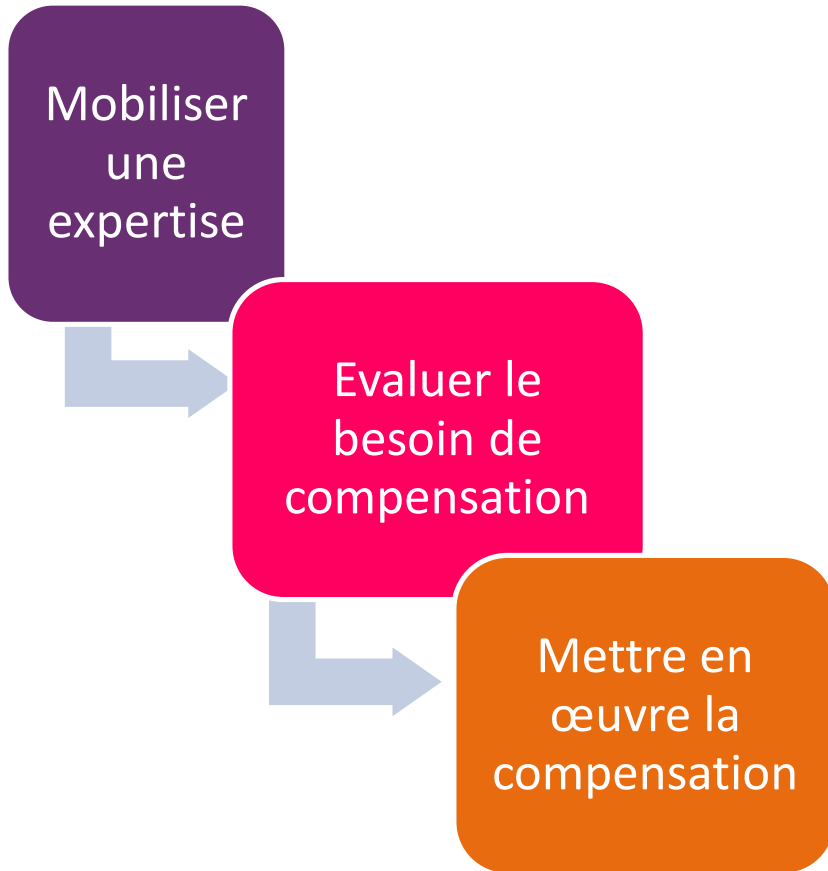


Et en prime ... un tuto !





# Les Appuis Spécifiques



Appui expert aux prescripteurs et référents de parcours

Appui expert sur le projet professionnel

Appui expert à la réalisation du projet professionnel

Prévenir et/ou résoudre les situations de rupture

Tous types de handicap

Prescription obligatoire

Restitution

# Ressource Handicap Formation IDF

## La démarche de progrès d'accessibilité dématérialisée

# L'offre de la Ressource Handicap Formation



## COMMENT ?

[rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)

Appui aux parcours  
individuels et à  
l'accessibilité

## Webinaires :

**Les mercredis « Plateforme  
Accessibilité »** [Inscription cliquez ici](#)

**Les Vendredis Qualiopi**   
[Inscription cliquez ici](#) processus certifié



L'animation d'une  
communauté de  
professionnels

Centre de ressources  
numériques\*



# La Ressource Handicap Formation

Mieux prendre en compte le handicap en formation :

[rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)

[Vidéo de présentation](#)

**CFA** : mieux répondre à son obligation d'accessibilité et d'aménagement des parcours de formation

**Prescripteurs** : anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation

**Personne** : bénéficiaire de conditions adaptées d'accès et de suivi de sa formation

**Entreprise** : mieux anticiper et prendre en compte les besoins de l'apprenti

# Le Centre de Ressources Numériques



Le centre de ressources numériques:

- **Cartographie et annuaire** des acteurs
- Centralisation des **documents, ressources et bonnes pratiques** existantes concernant le handicap et la compensation
- [Pour accéder au CRN cliquez ici](#)



## Obligations légales

*Adopter la bonne attitude, rédiger des contenus accessibles, organiser la chaîne des déplacements, etc.*



## Etapas clés du parcours

*Parler du handicap, des conditions d'exercice du métier, mobiliser les acteurs de la compensation, etc.*



## Accessibilité de la formation

*Enseigner à une personne dys, mettre en place une pédagogie innovante pour les troubles cognitifs et psy, etc.*



## Aides et prestations

*Aide à la formation, au défraiement du stagiaire, aide humaine, prestations d'appui spécifique, Ressource handicap formation, etc.*



## Acteurs de l'emploi et de la réadaptation

*Cap emploi, Agefiph, centre de réadaptation professionnelle, centre de pré-orientation professionnelle, etc.*

# La charte d'engagement et la démarche de progrès d'accessibilité

# La charte d'engagement et la démarche progrès d'accessibilité

## Pourquoi engager volontairement son OF/CFA et signer une charte ?

- Compléter ses obligations relatives à la certification Qualiopi
- S'inscrire dans une démarche de progrès continue d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les PSH.
- Contribuer à développer un droit à la formation plus inclusif,
- Valoriser son engagement auprès des bénéficiaires et des financeurs de la formation professionnelle
- Bénéficier d'un accompagnement de l'Agefiph et de ses partenaires

**Cet engagement concerne toutes les actions de formation conduites par l'OF/CFA, tous les lieux de réalisation, y compris « virtuels »**

# La charte d'engagement et la démarche progrès d'accessibilité

Comment et à quoi l'OF/CFA s'engage-t-il ?

Étapes essentielles

Constituer un « Groupe Projet Accessibilité »

Déposer cette charte signée sur la plateforme

Réaliser un état des lieux du niveau d'accessibilité par un auto-positionnement sur la plateforme

Co-construire un plan de progrès annuel (deux axes minimum)

Evaluer les progrès réalisés

Communiquer auprès des publics et des partenaires



# La plateforme d'accessibilité dématérialisée

# La plateforme d'accessibilité dématérialisée

## Pourquoi une démarche de progrès numérique ?

### Bénéfices pour les OF/CFA

- ✓ **La direction** dispose :
  - **D'un outil de pilotage et de suivi** de sa politique handicap et de la démarche d'accessibilité généralisée de son offre de formation.
  - **De supports de valorisation** des avancées de son accessibilité, auprès des apprenants, financeurs, partenaires.
  
- ✓ **Le ou la référent.e handicap formation** dispose :
  - **De supports et outils méthodologiques** pour déployer et conduire sa mission au sein de sa structure avec efficacité et objectivité.
  - **D'outil de valorisation de sa mission** auprès de sa direction et du collectif de formation

# Plateforme d'accessibilité dématérialisée IDF

<https://idf.rhf-accessibilite.fr/>



La RHF



La démarche de progrès



Espace Membre



Découvrir le Centre de  
Ressources Numériques



Je contacte la RHF

## En région Île-de-France

La Ressource Handicap Formation s'appuie sur un comité de pilotage composé des acteurs institutionnels régionaux du champ de l'emploi, de la formation et de la santé et d'une coordination effectuée par la Direction Régionale de l'Agefiph.

## En partenariat avec :



# Plateforme d'accessibilité dématérialisée IDF

Création de votre espace membre sécurisé



La RHF



La démarche de progrès



Espace Membre



Découvrir le Centre de  
Ressources Numériques



Je contacte la RHF

Vous n'avez pas encore d'espace membre,  
Et vous souhaitez bénéficier de toutes ressources utiles pour mener à bien vos missions  
en matière de politique d'accessibilité :

[Créer un espace membre](#)

Email : \* (Format attendu : *exemple@test.com*)

Mot de passe : \*

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

Les champs marqués d'une \* sont obligatoires

[Pour accéder à la plateforme accessibilité cliquez ici](#)

# L'auto-positionnement simplifié



- Ma structure
- Mes collègues
- Notre politique Accessibilité
- Notre engagement
- Notre démarche de progrès**
- Nos auto-positionnements
- Nos attestations
- Les ressources
- Nos ressources
- Les ressources partagées
- Annuaire des membres

Se déconnecter

2 grands chapitres

11 items

## A - ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

### Taux de remplissage



Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous	25%			
Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs	100%			
Dynamique de progrès continu	100%			
Accessibilité du bâti	100%			
Accessibilité numérique et pédagogique	67%			
Communication externe	50%			

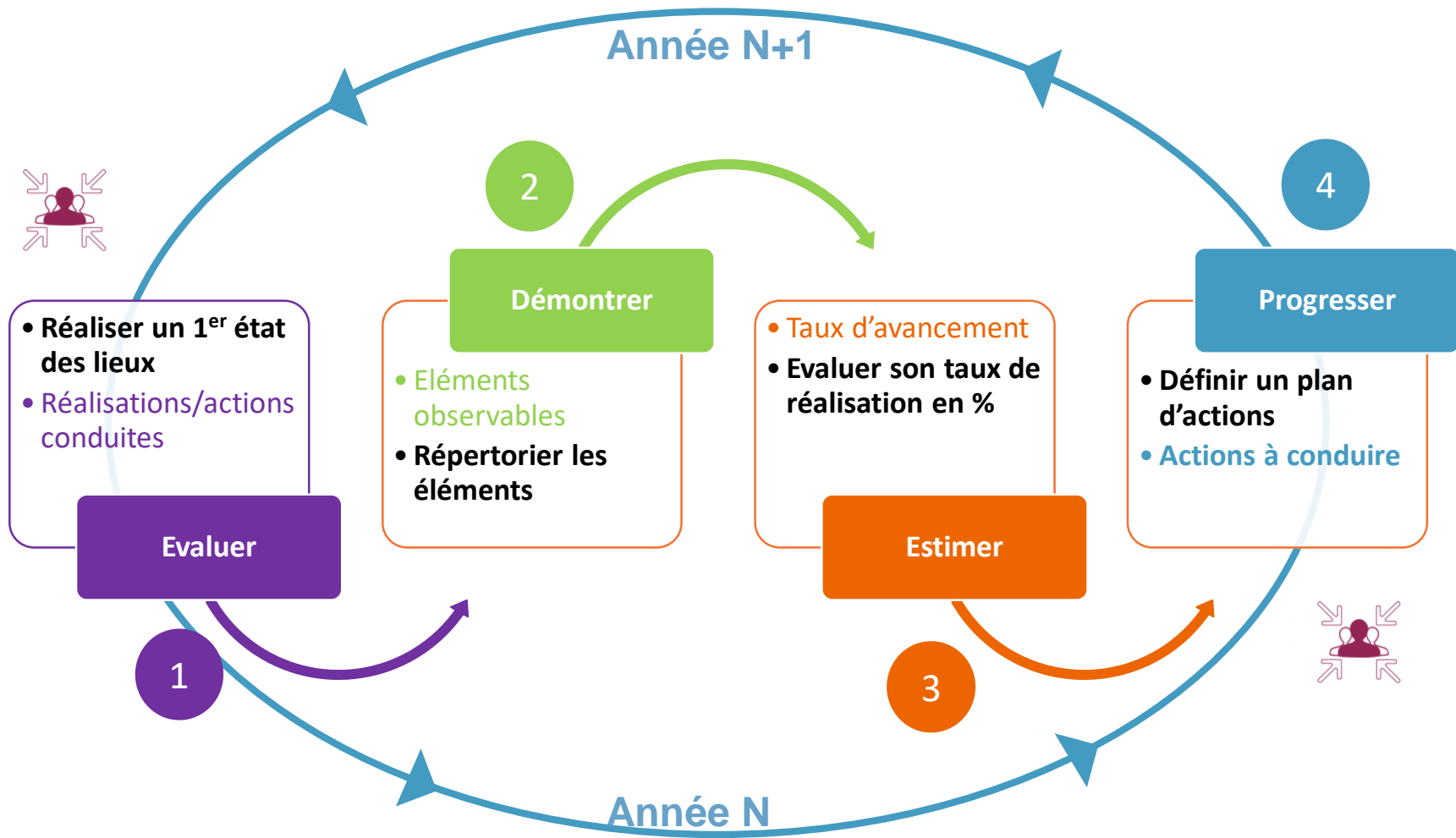
## B - S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

### Taux de remplissage



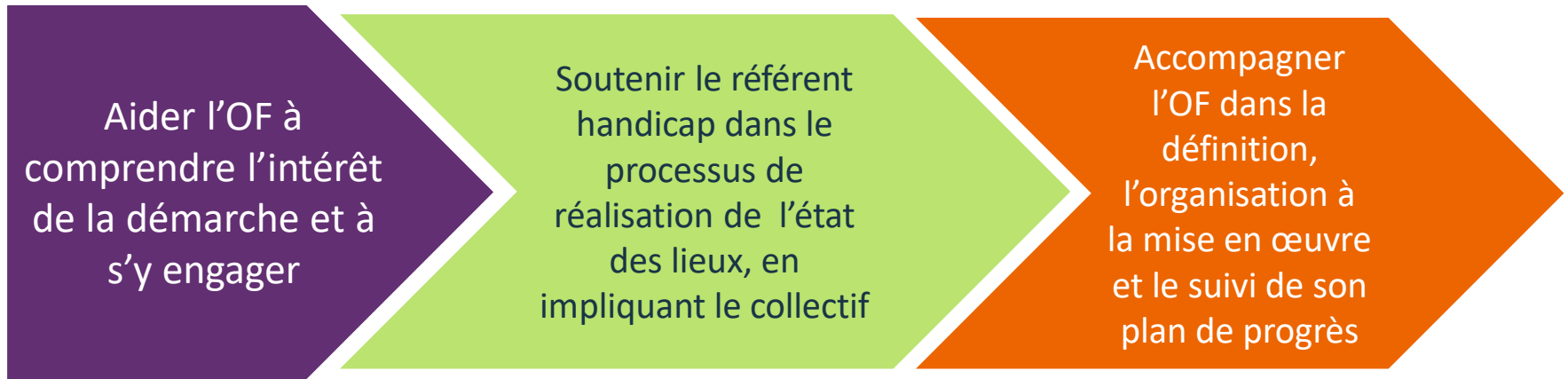
Identification des publics et repérage des situations de handicap	100%			
Définition concertée des besoins de l'apprenant	50%			
Mise en place & suivi des adaptations	50%			
Bilan du parcours	0%			
Suivi post-formation	100%			

# La démarche continue de progrès



# L'accompagnement de la RHF

# Rôle de la RHF



## Principes d'intervention

- La RHF propose outils et méthode pour impulser une dynamique collective au sein de l'organisme associant l'ensemble des acteurs.

## Modalités d'intervention

- En présentiel et à distance
- **Approche individualisée**
- Approche collective en appui (webinaires, ateliers pratiques, actions de formation...)



# L'accompagnement RHF Accessibilité - 1



## Appui individuel à l'auto-positionnement

### Objectif

Ce 1<sup>er</sup> accompagnement vise à apporter un appui aux membres du «Groupe Projet Accessibilité» pour une **meilleure compréhension du niveau d'exigence de l'outil d'auto-positionnement**.

### Quatre conditions d'accès

Cet appui conseil est proposé **aux organismes de formation de la région IDF** qui ont :

- ✓ Créé une espace membre sur la plateforme RHF
- ✓ Constitué un «Groupe Projet Accessibilité»
- ✓ **Signé la Charte Accessibilité**
- ✓ Pré-renseigné l'auto-positionnement sur la plateforme RHF

### Modalités d'accompagnement

**1 séance de 2 heures à distance** en fonction des besoins du «Groupe Projet Accessibilité».

# L'accompagnement RHF Accessibilité - 2



## Appui individuel à l'établissement du plan d'actions

### Objectif

Ce 2ème accompagnement vise à apporter un appui aux membres du «Groupe Projet Accessibilité» afin de **co-définir les actions à mettre en œuvre sur l'année N dans le cadre de la démarche de progrès de l'accessibilité de l'offre de formation** (2 actions minimum par an).

### Conditions d'accès

Cet appui conseil est proposé aux organismes de formation de la région IDF qui ont réalisé **leur auto-positionnement du niveau d'accessibilité de leur offre de formation sur la plateforme RHF.**

### Modalités d'accompagnement

**1 séance de 2 heures sur site ou distanciel** en fonction des besoins du «Groupe Projet Accessibilité».

# L'atelier thématique

S'approprier les outils pour développer une démarche d'accessibilité généralisée de son offre de formation



## Professionalisation

### Objectifs

- Savoir évaluer le niveau d'accessibilité de son offre de formation,
- Maîtriser l'outil d'auto-positionnement de l'Agefiph.

### Conditions d'accès

Référent handicap

### Dates et horaires

de 10h00 à 11h30

### Demande d'inscription

[Lien d'inscription webinaire plateforme accessibilité](#)

# Les aides de l'Agefiph

# Philosophie des aides et services de l'Agefiph

Sécuriser le contrat d'apprentissage, tant pour la personne que pour l'entreprise

Favoriser l'autonomie de la personne

Complémentarité au droit commun

participation évaluée pour chaque situation  
=> logique de stricte compensation du handicap

# Les aides et services mobilisables dans le cadre de la formation

## Pour les employeurs

- Aides à l'alternance
- Aide soutien à l'accueil et l'intégration et/ou à la mobilité professionnelle
- Aide à l'aménagement de situation de travail

## Pour les personnes

- Aide personnalisée au parcours vers l'emploi
- Aides individuelles à la compensation

## Pour les CFA

- Ressource handicap formation
- 2ASF
- Prestations d'appuis spécifiques (PAS)
- Plan de professionnalisation

# Aide mobilisable par les CFA et OF

## Principes d'intervention de l'Agefiph

- **Publics éligibles** : salariés, demandeurs d'emploi du secteur privé et travailleurs indépendants avec une reconnaissance administrative du handicap décisionnée ou en cours
- **En complémentarité du droit commun**
- **En stricte compensation du handicap**

## Aide à l'adaptation des situations de formation (2ASF)

Statut de l'apprenant	Financier
<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprenti avec RQTH</li></ul>	OPCO jusqu'à 4000€ Agefiph 2ASF au-delà de 4000€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprenti avec RQTH en cours</li></ul>	Agefiph 2ASF
<ul style="list-style-type: none"><li>• Stagiaires de la formation professionnelle</li><li>• Salariés du secteur privé</li><li>• Salariés en contrat de professionnalisation</li><li>• Travailleurs indépendants</li></ul> <p>Avec RQTH décisionnée ou en cours</p>	Agefiph 2ASF

L'Agefiph intervient en complémentarité des dispositifs de l'Etat, des Régions...

# L'aide à l'aménagement de situation de formation (2ASF)

**Objectif : l'adaptation pédagogique du parcours de formation en compensation du handicap.**

Adaptations des modalités pédagogiques : rythme, temps, contenu, outils et supports pédagogiques....

Analyse de la situation centrée sur la compensation de la « pédagogie » en formation

S'appuie sur le référent de parcours, l'équipe pédagogique, l'expert ou issues de la RHF

**Sollicitée directement auprès de l'Agefiph par les OF/CFA**



# Les modalités pour faire la demande de financement (2ASF)

Le cas échéant, auprès de l'Agefiph

- Le CFA déduit du montant demandé à l'Agefiph le montant financé par l'OPCO (max 4 000€)
  - Demande d'intervention Agefiph dûment complétée
  - Le titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (ou copie de la demande de renouvellement ou de son dépôt)
  - L'outil d'évaluation des besoins de l'apprenants complété (notamment les onglets « CONTEXTE » « ANALYSE BESOINS »)
  - Un devis
  - Un RIB du destinataire de la subvention qui doit être celui du CFA ou de l'OF
  - Les conditions générales en vigueur signées
  - S'il s'agit d'un apprenti handicapé : le cerfa du contrat ainsi que la facture adressée à l'OPCO au titre de la majoration.

[Cliquez ici pour déposer une demande d'aide financière à l'Agefiph](#)

[Cliquez ici pour trouver la grille d'évaluation des besoins des apprenants](#)

# Aide mobilisable par les employeurs pour un contrat d'alternance

L'Agefiph intervient en complémentarité des dispositifs de l'Etat, des Régions...

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

AIDE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE EMPLOYEUR	
Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat d'apprentissage est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures. Si la durée est inférieure à 24 heures en raison d'une dérogation légale ou conventionnelle, la durée minimum est fixée à 16 heures minimales hebdomadaires.	
Durée du contrat	Majoration exceptionnelle de l'aide l'Agefiph*
6 mois	1 000 €
6 mois < CDD ≤ 12 mois	Entre 1 000€ et 1 500 €
12 mois < CDD ≤ 18 mois	Entre 1 500€ et 2 000 €
18 mois < CDD ≤ 24 mois	Entre 2 000€ et 2 500 €
24 mois < CDD ≤ 30 mois	Entre 2 500€ et 3 000 €
30 mois < CDD ≤ 36 mois	Entre 3 000€ et 3 500 €
CDI	4 000 €

# Aide mobilisable par les employeurs pour un contrat d'alternance

L'Agefiph intervient en complémentarité des dispositifs de l'Etat, des Régions...

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### AIDE AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EMPLOYEUR

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat d'apprentissage est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

Si la durée est inférieure à 24 heures en raison d'une dérogation légale ou conventionnelle, la durée minimum est fixée à 16 heures minimales hebdomadaire

Durée du contrat	Majoration exceptionnelle de l'aide Agefiph*
6 mois	1 500 €
6 mois < CDD ≤ 12 mois	Entre 1 500€ et 2 500 €
12 mois < CDD ≤ 18 mois	Entre 2 500€ et 3 500 €
18 mois < CDD ≤ 24 mois	Entre 3 500€ et 4 500 €
24 mois	4 500 €
CDI	5 000 €

# Focus sur Aides mobilisables par les PSH

favoriser l'autonomie de la personne en situation de handicap en apportant une réponse aux besoins de compensation en complémentarité au droit commun

Aide technique - équipements spécifiques :  
plafond 5.250 €

Aide aux déplacements :  
Aménagement du véhicule, surcoûts de transport  
plafond 12.000 €

Aide humaine (preneurs de notes, lecteur, soutien spécifique)  
plafond de 4.200 €

**Sollicitée directement par la personne à l'Agefiph**

# Aide mobilisable par les employeurs et les PSH



## Employeur



## Personnes en situation de handicap

Les aides au recrutement, à l'intégration, mobilité professionnelle

Aide à l'accueil, l'intégration et/ou évolution professionnelle **P**

Aide au contrat d'Apprentissage

Aide au contrat de Professionnalisation

Aide à l'adaptation des situations de travail

Aide liée à la RLH (Reconnaissance Lourdeur du Handicap)

Aide à l'adaptation des situations de travail

Aide au maintien **P**

Aide à la formation **P**

Aide à l'accueil, l'intégration et/ou évolution professionnelle **P**

Les aides au maintien dans l'emploi  
Accompagnement dans les différentes transitions professionnelles

Les aides à l'accès, reprise d'emploi et à la sécurisation des parcours

Création d'activité

Aide personnalisée au parcours vers l'emploi **P**

Aide à la formation

Solutions compensatoires afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée

Aide technique

Aide prothèse(s) auditive(s)

Aide aux déplacements

Aide humaine

**P** sur prescription

# Offre de services et d'aides de l'Agefiph

Pour consulter l'offre de service et les aides : [Offre de services et aides de l'Agefiph](#)

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

**2023**

### Formulaire de demande d'aide financière

\* Les zones de saisies accompagnées d'un astérisque rouge doivent être obligatoirement renseignées.  
▲ Les zones de saisies accompagnées d'un triangle rouge ne sont obligatoires que si le propos vous concerne.

**La demande**

● Quelle est l'aide demandée à l'Agefiph ?

La demande est déposée par ou pour une personne en situation de handicap \*  La demande est déposée par ou pour un établissement (employeur, organisme...)

Aide Prothèses auditives  
 Aide aux déplacements  
 Aide à la création d'entreprise  
 Aide technique ou aide humaine  
 Une autre aide à la personne, précisez laquelle :

Aide à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une personne handicapée  
 Aide à la conclusion d'un contrat de professionnalisation avec une personne handicapée  
 Une aide à la formation  
 Une aide à l'adaptation d'une situation de travail ou de formation  
 Une autre aide, précisez laquelle :

● Volet financier \* Coût total du projet (euros)  \* Montant demandé à l'Agefiph (euros)

TTC  HT

Récupération de la TVA :  
 Totale  Partielle  Non récupérée  Non soumis à la TVA

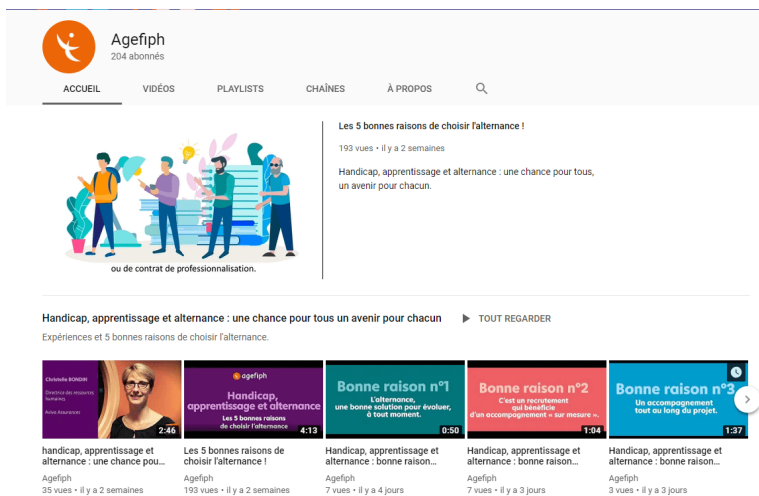
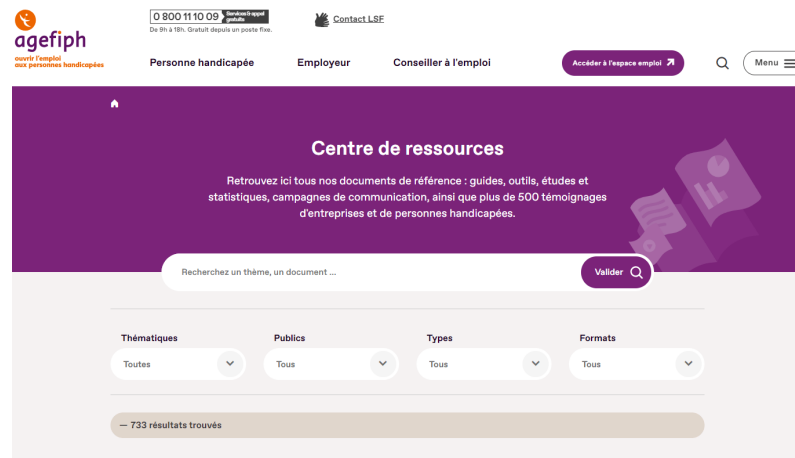
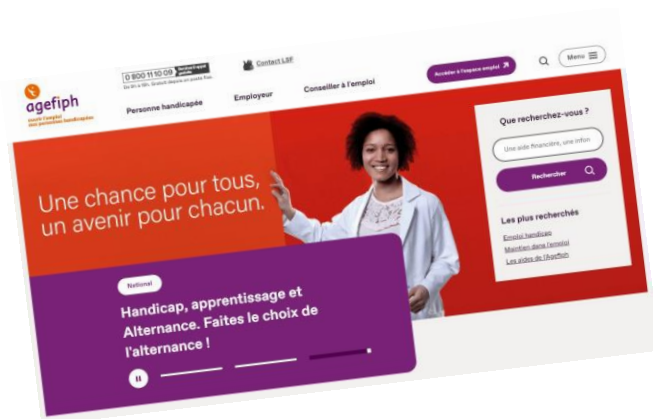
Avez-vous obtenu des cofinancements :  
Prestation de Compensation du Handicap (PCH délivré par la MDPH), Mutuelle, Région, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)... ? \*  Oui  Non  
Si Oui, précisez le montant total des cofinancements (euros) ▲

Page 1



Pour déposer un dossier en lignes sur le site de l'Agefiph : [Pour déposer la demande d'aide financière cliquez ici](#)

# Nos outils



## Chaine YouTube



[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)  
[www.activateurdeprogres.fr](http://www.activateurdeprogres.fr)  
[www.agefiph.fr/centre-de-ressources/accueil](http://www.agefiph.fr/centre-de-ressources/accueil)

Notre site emploi : [espace-emploi.agefiph.fr](http://espace-emploi.agefiph.fr)  
[www.agefiph.fr/employeur/simulateur\\_doeth](http://www.agefiph.fr/employeur/simulateur_doeth)

# Merci de votre attention !



Retrouvez toutes ces informations sur  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)